



# Colayrac - Saint Cirq

## La lettre du Maire

N°37 Octobre 2013

### Edito

Chers amis de Colayrac-Saint Cirq,

Qui n'a pas entendu parler des catastrophes qui se sont abattues sur ces quelques villages pyrénéens, ce 18 juin 2013? Peut-être a-t-on parlé de Saint Bât plus que des voisins? Ce sont en fait plusieurs villages qui ont été littéralement sinistrés, démolis... Ce sont des populations qui en quelques heures ont tout perdu sous le coup d'une météo particulièrement capricieuse laissant se déchaîner le ciel !

Tout le monde a pu voir ces spectacles de désolation à la télévision, bien sûr.

Mais ce qu'il faut que tout le monde sache aujourd'hui aussi c'est ce formidable élan de solidarité que cela a suscité un peu partout.

De chez nous à Colayrac-Saint Cirq, à l'initiative de quelques personnalités qui ont demandé qu'on ne leur fasse pas de « pub », s'est déclenché un énorme mouvement, mobilisant quasiment toutes nos associations. Egalement de très nombreux particuliers ont fait don avec générosité de mobilier, de vaisselle, de linge, de vêtements, d'électroménager... Le tout chargé dans des camions de nos entreprises locales pour l'emporter sur place.

Le Conseil Municipal n'a pas été en reste qui a voté unanimement une aide acheminée vers l'association des maires de la Haute-Garonne, laquelle se charge de collecter les dons.

Je me plais à souligner ce mouvement et je salue ceux qui en sont à l'origine comme ceux qui y ont participé.

Bravo à tous.

*François Chalmel*

### Les chantiers de l'été

#### • Salle d'expression corporelle



salle d'expression corporelle

En lieu et place de l'ancien préfabriqué les travaux de la salle de danse et de gymnastique ont commencé début juillet pour une livraison prévue fin octobre (le planning initial sera respecté). Ce bâtiment qui comprend une salle d'évolution de 145 m<sup>2</sup>, 2 vestiaires et des sanitaires adaptés, sera mis à disposition des associations « Modern'Jazz », « Gymnastique Volontaire » et « Karaté Club » qui sont, pour l'heure et jusqu'à la fin des travaux, hébergées dans une salle louée à cet effet par la commune.

#### • Cantines scolaires

Beaucoup de travaux pendant les vacances d'été qui ont permis une mise aux normes générale de nos 4 cuisines scolaires transformées pour permettre de recevoir, de remettre en température et de servir quelques 250 repas par jour sur les 4 sites (Cassin, Maternelle, Saint Cirq et Corne).

Les repas sont confectionnés par la Société ELIOR (cuisine centrale de la ville d'Agen) et livrés en liaison froide sur chacun des sites de restauration.

A l'école René Cassin, l'innovation la plus marquante a été la création d'un self service avec du matériel adapté favorisant l'apprentissage, pour nos enfants, d'une certaine autonomie au moment du repas.

Dans chacune de nos écoles des matériaux ont été remplacés (fours, chambres froides, lave-vaisselles...) ou réutilisés lorsque c'était possible.

Le coût global hors taxe de l'opération s'élève à 220 000 €.



Self "René Cassin"

# Conseil municipal du lundi 1 juillet 2013

Vous pouvez consulter les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal dans leur intégralité soit à la mairie, soit en vous connectant sur notre site

Colayrac.fr

## • **Marché de travaux route de Chadois**

La route de Chadois doit bénéficier de travaux de réhabilitation. Ceux-ci comprennent des aménagements importants sur sa portion comprise entre le lotissement de Palet et le carrefour de Lary. Ils sont fractionnés en 5 tranches. Le financement est assuré pour sa majeure partie dans le cadre de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux), liée à la création des lotissements des « Hauts de Chadois » et des « Champs de Lary ».

Le Conseil Municipal approuve le projet des travaux (tranche ferme) et autorise le maire à signer les marchés et ordres de service aux entreprises retenues après appel d'offres :

Lot 1 =	VRD	EUROVIA	78 567,16 €
Lot 2 =	réseau pluvial	ESBTP	26 630,00 €
Lot 3 =	éclairage public	ESBTP	13 137,19 €

## • **Fixation des tarifs 2013 – 2014 pour les services périscolaires**

La participation demandée aux familles pour l'accueil de loisirs, comme pour la garderie ou la cantine est très éloignée de ce que coûtent réellement ces prestations.

De valeur symbolique, la participation demandée aux familles est calculée en fonction des quotients familiaux (QF)

si le	QF < 650	1,9€
	650 ≤ QF < 700	2,1€
	700 ≤ QF < 800	2,3€
	800 ≤ QF < 900	2,5€
	900 ≤ QF < 1000	2,6€
	1000 ≤ QF < 1200	2,8€
	QF ≥ 1200	2,9€

*NB: chaque repas revient hors tout à une somme comprise entre 7 et 8 €*

## • **Création d'un emploi d'adjoint technique de 2ème classe**

Suite à un départ à la retraite d'un agent des services techniques du grade d'Adjoint technique de 1ère classe, dont le poste est donc appelé à être supprimé, il est créé un poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour mettre un nouvel agent.

## • **Modification du régime indemnitaire des personnels communaux**

Le régime indemnitaire actuellement en vigueur sur notre commune date de 2004. Il a été complété en 2006 puis en 2008. Devenu obsolète, et pour répondre à l'évolution des effectifs, il y a lieu de l'adapter aujourd'hui.

Le régime concerne toutes les filières : administrative, technique, sanitaire et sociale, animation et autres, spécifiques.

Le Conseil Municipal en accepte les modalités nouvelles.

## • **Emprunt pour la réalisation du programme d'investissement 2013**

Afin de financer les travaux de rénovation de nos cantines en réponse à une nécessité de mise aux normes et ceux de la construction de la salle d'expression corporelle, le Conseil municipal autorise le maire à contracter un emprunt de 90 000 €, à la Caisse d'Epargne Aquitaine-Poitou-Charente, remboursable en 15 ans.

## • **Groupement de commandes / restauration scolaire**

Le fonctionnement de nos cantines s'effectuera selon de nouvelles modalités dès la rentrée prochaine. Ainsi que nous l'avons annoncé, après études, consultations et concertation, les repas seront préparés en cuisine centrale par une entreprise retenue après appel d'offres : ELIOR. Ils seront acheminés ensuite vers les écoles en liaison froide, remis en température sur place et présentés par nos personnels à nos enfants.

Le groupement de commandes intéressant une population scolaire importante permet de bénéficier de prix de repas très compétitifs (prix pondéré du repas acheté à l'entreprise = 3,45 €).

Cette somme, n'est pas celle qui sera demandée aux familles, encore moins élevée (voir le rapport ci-dessus relatif à la tarification de la cantine).

## • **Présentation du rapport d'enquête du Plan Local Urbain intercommunal Durable**

Le Conseil Municipal prend acte de tous les travaux d'élaboration du PLU durable dont la présentation reflète bien les démarches de consultation et de concertation entre les services de l'Agglomération d'Agen, ceux de l'Etat, le Cabinet pluridisciplinaire maître d'oeuvre, ainsi que la commission « Urbanisme » et le « Bureau » de la commune, au cours de ces trois dernières années.

NB : le zonage qui en résulte sera présenté au grand public (lettre du Maire) après le vote du conseil communautaire de l'Agglomération d'Agen.

## • **Solidarité avec les communes pyrénéennes sinistrées**

Tout le monde a pu suivre la catastrophe naturelle qu'ont enduré Saint Bât et quelques communes voisines, le 18 juin dernier.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une aide de 1 000 € à l'association des maires de Haute-Garonne qui se charge de collecter les dons au profit des communes sinistrées.

## • **« Targebayle II » constitue la dernière phase des travaux d'enfouissement des réseaux aériens du bourg de Colayrac.**

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Syndicat d'Electricité et Energie du Lot-et-Garonne (SDEE .47).

# Fiche pratique des transports en commun Commune de Colayrac-Saint Cirq



## 1/ Desserte de la ligne 6 avec

- 12 aller-retour par jour du lundi au vendredi toute l'année avec des horaires
    - avec réservation
    - sans réservation
  - 12 aller-retour par jour le samedi et pendant tout l'été avec des horaires uniquement sur réservation
- C'est une liaison vers Jasmin, la Préfecture, le boulevard Carnot puis la Gare.



## 2/ Desserte de la ligne de transport à la demande (TAD) de Colayrac-Saint Cirq

*Le service de Transport à la demande vous transporte depuis votre commune vers le centre ville d'Agen (Gare, Pin, Jasmin et Préfecture)*

- 2 aller-retour du lundi au samedi toute l'année
- Une liaison vers les 4 arrêts du centre-ville

### 1/ Pour réserver :

J'appelle et le bus vient me chercher

Il suffit de téléphoner ou d'envoyer un mail

**05 53 48 90 10**

**tempobus@keolis.com**

Votre réservation est enregistrée et un véhicule vient vous chercher à l'arrêt de bus aux horaires indiqués sur la fiche horaire.

Le véhicule peut varier selon le nombre de réservations : bus, mini-bus ou taxi.

### 2/ Quand réserver

Au plus tard la veille jusqu'à 17h00 pour une réservation le lendemain matin, Jusqu'à 11h pour un transport l'après-midi.

(Pas de prise de réservation le samedi et le dimanche)

### 3/ Comment utiliser le TAD

Rendez-vous à l'arrêt ! (quelques minutes avant l'heure convenu)

A la montée :

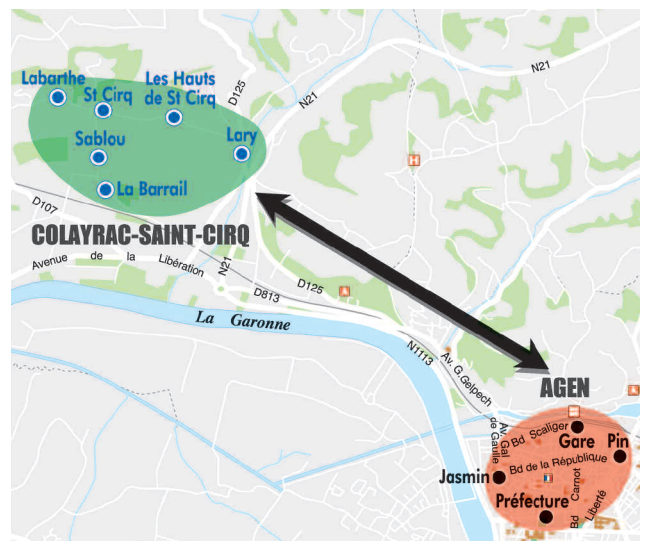
- présentez votre titre de transport ou achetez un ticket auprès du conducteur
- indiquez votre arrêt de descente

### 4/Tarifs

Ils sont identiques à ceux des lignes régulières. Vous pouvez voyager sur la ligne TAD avec le même ticket "Solo" à 1,10 €.

Point de vente des titres de transport:

Tabac Presse, 246 avenue de la Liberation à Colayrac-Saint Cirq



## vers AGEN

Arrêts sur réservation Colayrac St Cirq	9:05	13:15
Pin / Gare / Jasmin / Préfecture	9:30	13:40

## vers COLAYRAC ST CIRQ

Pin	11:20	18:15
Gare	11:22	18:17

## Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

- **Dimanche 20 Octobre :**  
Loto des Aînés Ruraux à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 14<sup>h</sup>.
- **Samedi 9 Novembre :**  
Tournoi de Rugby
- **Lundi 11 Novembre :**  
Cérémonie commémorative de l'armistice 14-18 au Monument aux Morts.
- **Vendredi 15 Novembre :**  
Soirée du Vin nouveau à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq organisé par l'Association ACACIA à partir de 19<sup>h</sup>.
- **Dimanche 17 Novembre :**  
La Société de Chasse organise un repas de la St Hubert à partir de 12<sup>h</sup> à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq.
- **Dimanche 24 Novembre :**  
Bourse à la puériculture organisée par les Anciens du COC à la Salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq de 8<sup>h</sup> à 17<sup>h</sup>.
- **Samedi 30 Novembre :**  
Le Club de Rugby organise un loto à la salle des fêtes de Colayrac-Saint Cirq à partir de 20<sup>h</sup>30.

### Informations Mairie

- **Recensement militaire**

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en Octobre, Novembre et Décembre 1997, doivent obligatoirement se faire recenser à la Mairie, durant le mois où ils atteignent l'âge de 16 ans ou au cours des trois mois suivants. Ils doivent se présenter au secrétariat de la Mairie, munis du livret de famille et de leur carte nationale d'identité.

- **Dates de ramassage des encombrants**

18 Octobre, 21 Novembre et 19 Décembre 2013 –Pensez à appeler le 0800-77-00-47 (environ une semaine avant).

- **Inscription liste électorale :**

Pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2013. Vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

- **Assistance Sociale :**

A compter du 1er septembre 2013, l'assistante sociale de la MSA , Madame Ludivine GATTI, prend en charge les cantons d'Agen Centre et Port Sainte Marie, ainsi que les communes de Colayrac-Saint Cirq et Saint Hilaire de Lusignan. Vous pouvez la joindre par téléphone le jeudi de 9 h à 12 h au 05 53 67 78 32

A compter du 02 septembre 2013, Madame Blandine DE CABROL, Assistante Sociale, prend ses fonctions au Centre Médico-social de Montanou et assurera les permanences dans notre commune les 1er et 3ème Jeudis de chaque mois, de 14 h à 16 h 30 sur Rendez-vous en appelant le 05.53.77.09.28 ou son secrétariat au 05.53.77.09.46

- **Plan Local d'Urbanisme :**

Le plan local d'urbanisme à 12 communes est en vigueur. Approuvé lors du conseil communautaire du 11 juillet, le PLUi durable est exécutoire depuis le 12 août 2013. Il est consultable en mairie ou sur le site de la communauté d'Agglomération d'Agen.

## Bien vivre ensemble

« Balayer devant sa porte » n'est pas seulement un dicton.

**RAPPEL :**

En application des articles L 2212-2 et L 2122-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prescrit aux riverains des voies publiques (qu'ils soient propriétaires occupants ou locataires) de « balayer le trottoir situé devant leur habitation, afin d'assurer le libre passage et la sécurité des piétons ».

Il est expliqué que cela inclut le nettoyage des trottoirs, l'enlèvement des feuilles mortes et tous autres détritiques.